Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_85-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 29 septembre 2026

## N°DC-2026-85

| Conseillers en exercice : 19 | Présents : 18 | Votants : 19 |
|---|---|---|

**Objet : Acquisition d'équipements de rafraichissement pour l'école primaire Le Petit Prince**

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-six.
**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC M. Sébastien OGRÉ, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stephanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme Stérenn BONNET
**POUVOIRS** : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LE BLAY

---

Dans le cadre de sa politique environnementale portée sur la transition énergétique, la commune de Colpo a souhaité adapter davantage l'école primaire Le Petit Prince au changement climatique.

En effet, face aux fortes chaleurs subies durant l'été 2026 et compte tenu de l'inconfort ressenti par les usagers de l'école Le Petit Prince, la commune a fait l'acquisition de 12 brasseurs d'air de la marque CASA FAN, pour un montant de 5 673,24 € TTC. Ces derniers seront installés dans les 3 classes de primaire. Ces ventilateurs de plafond à brassage d'air permettent d'abaisser le ressenti thermique jusqu'à 4 degrés pour les occupants.

La commune bénéficie, pour l'achat de ces équipements, d'un soutien financier d'EDF à hauteur de 400€ par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement scolaire. Il s'agit là d'un premier pas vers une adaptation durable des bâtiments communaux au changement climatique (en période caniculaire). D'autres améliorations thermiques sont envisagées pour limiter l'apport solaire sur les surfaces vitrées notamment à l'école maternelle (casquette de toit).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier d'EDF, dans le cadre de son dispositif de soutien pour l'équipement des établissements scolaires en système de rafraichissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**
**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire de Colpo**

**Freddy JAHIER**

MAIRIE DE COLPO
56 (Morbihan)